

valeurs, c'est-à-dire que, de notre aveu, nous comblons un déficit dont nous voudrions bien connaître le chiffre.

L'hon. M. DUNNING: Nous l'avons donné, l'autre soir, du moins approximativement.

L'hon. M. BENNETT: Je l'ai remarqué, mais nous n'avons pas de calcul détaillé, comme on en a demandé l'an dernier, sauf l'estimation du ministre, fondée, je le présume, sur les meilleurs renseignements à sa disposition. En d'autres termes, ce que nous allons faire, c'est cautionner la compagnie pour les frais de construction de ces vaisseaux, et au lieu de subventionner chaque année ce service comme auparavant, nous entendons assumer la responsabilité des déficits inévitables. La vraie pierre de touche de cette opération, ce sera l'excédent du déficit sur la subvention, eu égard au fait qu'en fin de compte le propriétaire, en cette affaire, ce sera le peuple canadien qui avance l'argent en cautionnant cette compagnie. Etant donné cela,—et je vois par l'acquiescement des deux ministres que c'est en réalité l'entreprise de l'Etat, purement et simplement...

L'hon. M. DUNNING: Comme de raison...

L'hon. M. BENNETT: Puisqu'il en est ainsi, n'est-il pas convenable et légitime d'ajouter au projet de loi une disposition portant que le marché relatif à la construction de ces navires ne s'adjugera que par soumission publique, afin qu'à aucun égard nous ne puissions décharger les responsabilités du gouvernement sur la compagnie établie par ce projet de loi? Je ne dis pas cela pour critiquer, mais je prétends que cette obligation doit être une obligation d'Etat. J'ai appris par mon observation et mon expérience personnelles que, suivant l'expression du professeur Ripley, auteur d'articles si excellents parus dernièrement dans l'*Atlantic Monthly* et autres magazines, l'une des sauvegardes du public, à ce sujet, c'est la publicité, et la publicité s'obtient en demandant publiquement des soumissions aux constructeurs de navires. Je ne dis pas que vous allez annoncer dans la *Podunk Review*...

L'hon. M. DUNNING: Ou dans le *Herald* de Calgary.

L'hon. M. BENNETT: Ou dans le *Leader* de Regina. Vu les propriétaires de ce journal, l'annonce amènerait sans doute une réponse des chantiers Vulcan, de Stettin. Une des sauvegardes du public qu'on devrait insérer dans ce projet de loi, c'est que cette compagnie ne conclura aucun marché touchant la construction de ces navires sans avoir demandé des soumissions publiques. Voilà l'observation que je tiens à faire à propos de ce projet de loi.

L'hon. M. DUNNING: Je regrette que mon honorable ami ait été absent, l'autre soir. Nous avons discuté ce point très longuement, et la discussion a porté plus sur la construction des vaisseaux que sur toute autre disposition, je pense. A propos de la dernière remarque de mon honorable ami, laquelle est aussi sa première, sur les soumissions et ainsi de suite, je ferai remarquer que le ministre du Commerce et moi-même, intéressés au premier chef dans cette affaire, lui pour la partie commerciale et juridique, moi, pour l'inauguration et le fonctionnement du service...

L'hon. M. BENNETT: Bien qu'il ne s'agisse ni d'un canal ni d'un chemin de fer.

L'hon. M. DUNNING: Bien qu'il ne s'agisse ni d'un canal ni d'un chemin de fer. Je ferai remarquer à mon honorable ami que pour régler le point même qu'il mentionne,—la discussion porte de nouveau sur l'ensemble du projet de loi et non plus sur les articles,—nous avons fait un ajout à l'article 8 pour attribuer clairement au Gouvernement la responsabilité relative à l'adjudication du marché de construction des navires. Le voici:

Tous les contrats ou traités qui entraînent une dépense de plus de \$500,000 doivent être soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil.

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est pas la question. J'ai lu cette disposition.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami sait fort bien que cette disposition comporte le droit pour le Parlement de scruter tous les détails concernant ces entreprises.

L'hon. M. BENNETT: Après coup.

L'hon. M. DUNNING: Après coup, cela va de soi. En ce qui regarde la mise en adjudication, nous avons déclaré formellement l'autre soir, que ce serait là la méthode suivie; cependant, je ne suis pas du tout convaincu que nous devrions adopter un système différent de celui qui est adopté par la compagnie du Pacifique-Canadien, pour ne citer qu'un exemple, ou la Royal Mail Steam Packet...

L'hon. M. BENNETT: Ces compagnies demandent toujours des soumissions.

L'hon. M. DUNNING: Mais elles ne publieraient pas d'annonces à cette fin, du moins dans les journaux de Vancouver. Elles s'adressent directement aux chantiers maritimes, qui sont en mesure de construire les navires qu'elles désirent.

L'hon. M. BENNETT: C'est bien cela.

L'hon. M. DUNNING: Mais, ces compagnies ne publient pas d'annonces dans les journaux ainsi que le dit mon honorable ami.